

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019

1ère session ordinaire de 2019

21 è 22 di FERRRAGHJU

21 et 22 février

2019/O1/011

Question déposée par Paul Leonetti au nom du groupe Corsica Libera

Objet : *Site d'Asprettu*

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Le sort du site d'Asprettu et sa restitution semble être l'arlésienne de cette décennie.

Il est en effet difficile de s'y retrouver dans la cacophonie des positions des divers services de l'Etat, entre les annonces de désengagement et de restitution, la volonté d'implanter une cité administrative et le statu quo ;

- Lors du conseil portuaire du 27 février 2018, l'Etat ouvrait la voie à une restitution sous réserve d'une possibilité de délocalisation.
- En septembre 2018, dans un communiqué du préfet maritime annonçant la prise de fonction d'un nouveau commandant, l'Etat a évoqué le lancement de « travaux de modernisation ».
- En décembre 2018, le commandant de la base parle d'Asprettu comme d'un « point stratégique, un bastion avancé de la France en Méditerranée. »

Les revirements et reniements des services de l'Etat sont d'autant plus incompréhensibles que l'on a du mal à saisir l'intérêt militaire stratégique d'un site qui n'abrite qu'une quinzaine de militaires et dont la seule activité visible pour les Ajacciens est le mouillage des bateaux de plaisance de quelques privilégiés. En admettant que l'Etat ait besoin d'une base navale en Corse, il n'y a aucune raison objective pour que ce soit absolument à Asprettu.

La présence militaire de la France en Corse -notamment via ses exercices - est une question que nous ne manquerons pas de poser à l'avenir.

Nous pensons pour notre part que le site d'Asprettu est à la fois l'un des joyaux - certes défigurés - du golfe d'Aiacciu et un levier important de développement.

Il s'agit purement et simplement d'une confiscation et d'une puérile guerre de territoire à laquelle se livrent les services de l'Etat et le ministère des armées.

Monsieur le Président, auriez-vous des informations relatives aux positions actuelles des services de l'Etat et pourriez-vous nous indiquer quel rôle pourrait jouer le conseil exécutif afin de faire évoluer la situation ?

Par ailleurs, il va de soi que si nous souhaitons que les Corses puissent réinvestir Asprettu, ce n'est pas pour laisser ce site en friche, et ce n'est pas non plus pour qu'après avoir été confisqué par l'Etat, il devienne l'objet d'appétits privés et spéculatifs. Ainsi, Monsieur le Président, dans quelle mesure notre collectivité compte-elle s'engager afin que ce site intègre définitivement le patrimoine de la Corse et des Corses ?